

# POLITIQUES PUBLIQUES EN AFRIQUE ET AUTONOMISATION DES FEMMES A VO-KOUTIME DANS LA PRÉFECTURE DE VO AU TOGO

**Solenko Gnenda**

*Université de Lomé (Togo)*

*jeangnenda2017@gmail.com*

## Résumé

*L'inclusion financière fait partie des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies en 2015. Inscrite à l'agenda du Gouvernement togolais, elle représente un enjeu de développement par l'autonomisation des couches sociales exclues du système financier classique y compris les femmes. Sa mise en œuvre s'effectue à travers un certain nombre d'outils dont l'Accès des pauvres aux produits financiers (APSEF). Plus de cinq après l'implémentation de ce produit, quel bilan est-il permis de tirer chez les femmes à Vo-Koutime ? La présente recherche a pour objectif de répondre à cette interrogation en analysant l'effet de l'APSEF sur le niveau de pauvreté des femmes de cette localité. Pour ce faire, il a été opéré une enquête par questionnaire auprès de 75 femmes appuyée par des entretiens individuels avec 15 femmes, quatre leaders communautaires et deux institutions gestionnaires de crédit. Les résultats de la recherche ont permis d'établir que l'APSEF est potentiellement socio-autonomisant par son effet inhibiteur sur la pauvreté chez les femmes de Vo-Koutime. Cependant son impact demeure pour l'heure limité en raison d'un certain nombre de facteurs stratégiques.*

**Mots clés :** *inclusion financière, autonomisation, femme.*

## Abstract

*Financial inclusion is part of the sustainable development goals defined by the United Nations in 2015. Included in the agenda of the Togolese Government, it represents a development issue through the empowerment of social groups excluded from the traditional financial system, including women. Its implementation is carried out through a certain number of tools including Access for the Poor to Financial Products (APSEF). More than five years after the implementation of this product, what conclusions can we draw among women in Vo-Koutime? The present research aims to answer this question by analyzing the effect of APSEF on the level of poverty of women in this locality. To do this, a questionnaire survey was carried out with 75 women supported by individual interviews with 15 women, four community leaders and two credit management institutions. The results of the research established that the APSEF is potentially socio-empowering through its inhibiting effect on poverty among the women of Vo-Koutime. However, its impact remains limited for the time being due to a certain number of strategic factors.*

**Keywords :** *financial inclusion, empowerment, women.*

## Introduction

Alors qu'elles ont été pendant longtemps négligées comme forces productrices dans la définition des politiques publiques, les femmes ont suscité un regain d'intérêt chez les gouvernants du monde entier depuis la fin du siècle dernier en tant qu'actrices importantes de l'économie mondiale. Ce regain d'intérêt se traduit par l'attention de plus en plus croissante dont elles font l'objet chez les décideurs. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ambitionnent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif n°3) puis l'amélioration de la santé maternelle (objectif n°5). Les objectifs de développement durable (ODD) reprennent les mêmes ambitions d'égalité des sexes (objectif 5). Si ces objectifs ont été traduits en programmes sectoriels dans les politiques publiques nationales locales, ils ont mobilisé au Togo les pouvoirs publics autour des défis socio-économiques touchant les couches vulnérables dont principalement les femmes. Ainsi, le Plan national de développement (PND) adopté en 2018 par le Togo et couvrant la période 2018-2022 se fixe pour objectifs, en faveur des femmes, entre autres, «... de porter la proportion des femmes ayant accès au crédit de 44,36 % en 2015 à 60 % en 2022... », dans une perspective d'inclusion et d'autonomisation financière. En effet l'un des défis majeurs au développement économique et humain jusqu'à ce début du XXI<sup>e</sup> siècle s'exprime à travers, entre autres, l'inégal accès aux ressources, y compris les ressources financières, considérées comme principal levier à tout projet de développement dans un système capitaliste. Lorsque cette inégalité d'accès aux ressources financières concerne les femmes, elle les relègue dans la pauvreté, génératrice de précarité tous azimuts et de vulnérabilités sociales multiformes. Au Togo, il est avéré que la pauvreté touche 58,8 % d'individus en milieu rural et 26,5 % en milieu urbain (INSEED, 2020). Elle est de l'ordre de 80,2 % de femmes actives en milieu rural contre 70,8 % d'actives en milieu urbain et se décline principalement en dimensions alimentaire, éducative et sanitaire. Elle se caractérise par des formes d'exclusions diverses y compris financière alors que l'inclusion financière est identifiée comme un des leviers de développement (Gueerineau et Jacolin, 2014). En Afrique subsaharienne et particulièrement dans les pays de la Zone Franc y compris le Togo, le taux d'inclusion financière des populations est

inférieur à 10 % (Gueerineau et Jacolin, idem). En milieu rural togolais, l'exclusion financière est l'un des principaux indicateurs de la pauvreté dans sa dimension féminine. Dans le canton de Vo-Koutime, la réalité socio-économique est particulièrement marquée par une très grande exclusion des femmes des produits financiers classiques nécessaires au développement. Cet accès limité au financement empêche tout décollage économique dans ce milieu et constitue un défi au développement du canton. Préoccupé par cette situation d'exclusion financière en milieu rural, le gouvernement togolais a créé le Fond national de la finance inclusive (FNFI) en faveur des couches vulnérables y compris principalement les femmes. L'inclusion financière s'entend comme l'ensemble de programmes, instruments, dispositifs, stratégies et procédures mis en place en vue de garantir aux populations un accès libre et équitable à une gamme variée de services financiers comme l'épargne, le crédit, les moyens de paiement et l'assurance. Dans ce sens, le FNFI se décline en plusieurs produits dont l'Accès des pauvres aux services financiers (APSEF) qui fait l'objet de la présente étude. La finalité de ce produit est de contribuer à la réduction de la pauvreté. Ainsi, en 2021, soit sept ans après son lancement, le FNFI a-t-il octroyé 1 766 277 crédits pour un volume de 98,25 milliards de francs CFA. Les femmes de Vo-Koutime constituent l'une des cibles ayant bénéficié de l'APSEF, un produit de ce fonds national. Si les résultats de l'APSEF paraissent impressionnants en termes d'investissement, les effets de ce produit tardent à se concrétiser chez les populations féminines du canton de Vo-Koutimé, la pauvreté étant encore réelle dans ce milieu. Une enquête préliminaire effectuée dans le cadre de la présente recherche a permis de découvrir que plus de 75 % des femmes interrogées vivent encore en-dessous du seuil de la pauvreté alors qu'elles ne disposent à ce jour d'aucune autonomie financière avérée. Un certain nombre de ces femmes se retrouvent même en situation d'endettement avec des fortunes diverses sur leurs relations sociales y compris conjugales. Ceci autorise à s'interroger sur l'impact socio-économique de ce produit et surtout sur les raisons de l'écart entre les objectifs poursuivis par le FNFI à travers l'APSEF et les résultats atteints dans ce milieu. La présente recherche a pour objectif de mesurer l'effet des politiques publiques togolaises à travers l'APSEF sur le niveau de pauvreté des femmes dans le canton de Vo-Koutime.

## 1. Repères théoriques

Un certain nombre de courants théoriques consacrent des analyses paradigmatiques à la problématique de l'inclusion financière. Il sera abordé ici le welfarisme et l'institutionnalisme. Le welfarisme et l'institutionnalisme sont deux courants unanimes sur l'objectif de l'inclusion financière par la microfinance mais divergents sur ses enjeux. L'approche institutionnaliste centre le débat sur la nécessité de viabilité, par leur performance, des institutions financières engagées à titre d'intermédiaires, dans l'offre de services financiers aux pauvres exclus du système financier formel. Et l'indicateur principal de cette performance institutionnelle se mesure à travers la rentabilité des institutions financières et leur autonomie vis-à-vis des partenaires financiers. Pour ce courant, l'objectif primaire d'une microfinance est de consolider sa situation financière (Woller *et al.*, 1999 : 31). En clair, l'organisation de l'assistance financière aux pauvres en vue de leur inclusion financière doit viser une certaine efficacité institutionnelle, gage de sa pérennité. Appliquée au contexte de l'APSEF, l'approche institutionnaliste voudrait que les allocations accordées aux pauvres par l'APSEF, devraient être dirigées vers une cible susceptible de garantir le retour sur l'investissement et donc la viabilité du produit. En clair, l'APSEF ne devrait pas atteindre tout type de pauvres mais les pauvres commercialement rentables. En ceci, l'approche institutionnaliste s'arrime au produit APSEF en ce que ce dernier a logé sa garantie dans une prudence à travers l'importance et la graduation du montant du crédit accordé, ensuite la solidarité mutuelle des emprunteuses et enfin le partenariat avec des institutions de microfinance. Le faible impact de l'APSEF sur la situation socio-économique de la cible à Vo-Koutime serait dû à des incohérences dans le pilotage.

Pour les welfaristes la microfinance doit être axée sur tout type de pauvres sans discrimination. Ce courant passe en seconde position la performance ou la rentabilité des institutions financières engagées dans une stratégie d'inclusion financière. Ce qui importe c'est la performance sociale en termes d'accès des cibles aux services et produits financiers. Il s'agit pour cette approche d'accorder les prêts aux plus pauvres, notamment les femmes, couche la plus vulnérable. Pour les welfaristes, la notion de profit ou de rentabilité commerciale doit être reléguée au

second plan car risquant de conduire à marginaliser les plus pauvres et à abandonner les zones rurales au détriment des zones urbaines, en plus de saper les bases philosophiques du mouvement de la microfinance. Ce courant cadre aussi avec la politique de l'APSEF, le produit s'étant inscrit dans une vision de démocratisation du crédit à l'endroit de la cible constituée de toutes catégories de femmes vivant dans la précarité peu importe qu'elles soient déjà en activité ou non. Le souci d'atteindre les plus pauvres se traduit par l'absence de formalités paperassières généralement dissuasives et de garanties réelles discriminatoires que cette classe sociale n'est pas a priori en mesure de mobiliser. Elle se traduit aussi par l'absence d'exigence d'exercice préalable d'une activité génératrice de revenus. Le faible impact du produit chez la cible à Vo-Koutime s'expliquerait par la logique de la recherche du lucre chez les institutions gestionnaires du produit. Ainsi, la divergence entre profil social de la cible et exigences commerciales des gestionnaires est susceptible de dévier l'APSEF de ses objectifs et de compromettre les effets escomptés en terme d'inclusion financière. En raison de l'aptitude de ces deux approches théoriques à pouvoir expliquer la stratégie de l'APSEF chez les femmes de Vo-Koutime, la présente recherche s'adosse aux conclusions de leurs thèses. Elle s'inscrit naturellement dans la suite d'un certain nombre de travaux de recherche menée sur la problématique.

En effet, Chowdhury *et al.* ont, en 2018, à travers leur étude en Inde, mesuré l'impact de l'inclusion financière sur la pauvreté et l'inégalité. Allen *et al.* (2016) abordant la question, établit une corrélation entre inclusion financière et environnement institutionnel, infrastructurel, commercial et politique, d'une part, et biosociaux puis culturels des individus, d'autre part. Circonscrivant la problématique aux pays BRICS, Fungáčová et Weill (2014) relient l'inclusion financière au revenu, à l'éducation et au sexe. Dans une étude menée dans 35 pays d'Afrique subsaharienne, Jabir *et al.* (2017) ont établi une corrélation entre l'inclusion financière et la réduction de la pauvreté chez les ménages. Ce constat est corroboré par Dabla-Norris *et al.* (2019) qui ont conclu à un impact négatif de l'inclusion financière sur la pauvreté dans les pays en développement. Ces derniers sont rejoints par Koomson *et al.* (2020) qui ont pu démontrer l'effet de l'inclusion financière sur la pauvreté des ménages au Ghana surtout dans les zones rurales. Au Togo, Atchi *et al.*, (2021), dans leur publication, démontrent que l'inclusion financière est

un processus dynamique lié aux caractéristiques individuelles. Ces résultats sont confirmés par Atchi (2022) puis par Laré *et al.* (2021) qui, au terme d'une étude documentaire pour le premier, et quantitative pour les seconds, au Togo, concluent à une corrélation entre inclusion financière, microfinance et réduction de la pauvreté en milieu urbain et périurbain. Mais à notre connaissance, à ce jour, aucune étude n'est encore disponible sur l'effet de l'inclusion financière sur l'autonomisation des femmes rurales et particulièrement celles de Vo-Koutime au Togo. La présente recherche vise à combler ce vide tout en permettant aux décideurs d'avoir un regard évaluatif sur la stratégie adoptée dans ce milieu en matière d'inclusion financière.

## **2. Démarche méthodologique**

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de la présente recherche cumule l'analyse de données quantitatives et celle de données qualitatives. La population totale de femmes ayant obtenu le produit dans ce milieu se chiffre à 175 individus. Dans l'impossibilité de pouvoir toucher toute cette population pour des raisons de dispersion géographique et d'indisponibilité de certaines femmes, il a été procédé à un échantillonnage aléatoire. Ainsi, 75 femmes soit 42,85 % de l'échantillon ont été interrogées à partir d'un questionnaire d'enquête. Cet échantillonnage paraît suffisamment représentatif de par sa taille. Les résultats des données quantitatives sont recoupés et consolidés à partir de celles des données qualitatives. Ces dernières sont obtenues à l'issue des entretiens individuels approfondis organisés avec 15 femmes, quatre leaders communautaires et deux institutions gestionnaires du crédit.

## **3. Résultats**

### ***3.1. Le produit FNFI : une politique publique au potentiel socio-autonomisant***

La politique d'inclusion financière de l'Etat togolais s'adapte aux besoins financiers des femmes de Vo-Koutime en ce qu'elle est susceptible de renforcer leur capacité financière.

### ***3.1.1. Le prêt APSEF : une réponse politique opportune et adaptée au contexte socio-financier des femmes de Vo-Koutime***

Même si la localité de Vo-Koutime est un milieu foncièrement rural, elle est entrée dans l'économie de marché depuis fort longtemps. Ceci dit, la vie à Vo-Koutime baigne dans l'économie de marché fondamentalement articulée autour du capital. Les principales déclinaisons de ce capitalisme rurale vont de l'agriculture au commerce en passant par l'élevage, l'artisanat et les services, toutes activités nécessitant le recours au capital foncier, technique et ou financier. Selon les données recueillies de l'enquête, l'agriculture nécessite un investissement de 9,6 et 10,8 F CFA au mètre carré par saison. L'élevage exige entre 75 000 et 100 000 F CFA, le maraîchage entre 200 000 et 250 000 F CFA, le taxi-moto entre 500 000 et 650 000 F CFA, puis le petit commerce à partir de 10 000 F CFA. Devant cette réalité protéiforme, il n'est plus possible d'entreprendre à coût nul dans le canton de Vo-Koutime. Dans ce sens, les sources de financement vont des fonds propres aux crédits usuraires principalement, étant entendu que les crédits modernes exigent la mise en place de garanties réelles dont ne disposent pas a priori les femmes du canton. Dans ce contexte, l'APSEF constitue une aubaine incontestée ainsi que le confirment les données de l'encadré ci-dessous.

#### ***Encadré n°1 : Appréciations des enquêtées sur le FNFI***

- Le FNFI est intéressant
- Ce fond nous a aidées à sortir de nos misères ; nous remercions les bailleurs
- Ce prêt est bon
- Le prêt FNFI est avantageux
- Ce prêt est bon car il peut me rendre autonome
- Nous les femmes de ce milieu, sommes trop pauvres ; ce prêt est salvateur pour nous
- Ce prêt est providentiel.

*Source : enquête de terrain, janvier-mars 2022*

Ces affirmations sont révélatrices des conditions socio-économiques de ces femmes, caractérisées par une précarité ambiante. Si 58,8 % des pauvres vivent en milieu rural au Togo (INSEED, 2020), cette pauvreté

au plan monétaire est plus prononcée chez les femmes de Vo-Koutime, le revenu journalier par tête s'élevant à 1,08 dollar américain même si toutes les femmes ont entre quatre et cinq personnes à nourrir seules ou avec leur conjoint. Cette réalité est partagée par les promoteurs de ce produit ainsi que le confie une institution gestionnaire du fond : « La localité visée étant caractérisée par une très grande pauvreté, le produit APSEF vise à aider les individus très pauvres à démarrer un commerce ». Et les femmes expriment mieux à travers les données du tableau ci-dessous.

**Tableau n°1 : Répartition des enquêtés en fonction des raisons de leur prêt**

Raisons du prêt	Effectifs	Pourcentage
Pour compléter mon capital	40	53,3
Pour lancer une activité	20	26,7
J'en ai réellement besoin	6	8,0
On nous a dit que c'est une aide du gouvernement	3	4,0
Parce que tout le monde le prenait	2	2,7
C'est facile à avoir	1	1,3
Autre	3	4,0
Total	75	100,0

*Source : enquête de terrain, janvier-mars 2022*

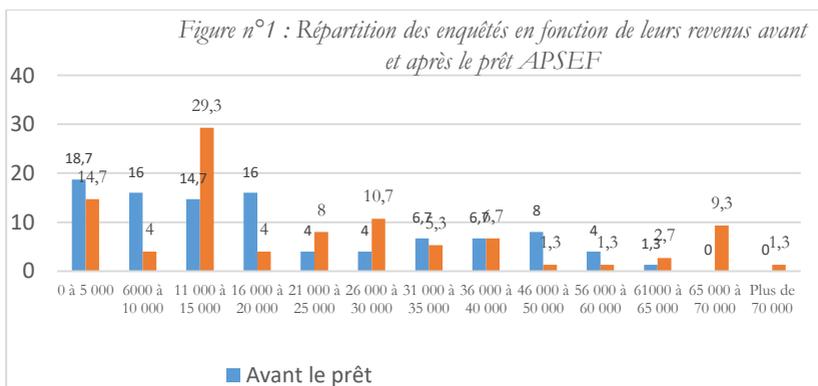
53 % des enquêtées ont demandé le prêt pour compléter un capital existant et 27 % pour lancer une activité. De fait, la capacité financière des femmes du milieu est extrêmement limitée leurs revenus n'atteignant pas le minimum vital. Dans ce contexte, l'on ne peut avoir recours qu'à un prêt pour lancer son activité ou pour la soutenir car, même les individus ayant déjà une activité l'exercent à partir d'un fonds très modeste, de l'ordre de 15 000 F CFA en général pour la majorité.

En définitive, la pauvreté des femmes de Vo-Koutime cumulée à un accès extrêmement difficile au système financier classique limite leur

capacité entrepreneuriale. Un appui financier aux conditions souples s'avère indispensable pour relever le défi de la marginalité dans ce milieu. C'est dans ce sens que l'intervention de l'Etat togolais à travers le produit APSEF apparaît comme une variable réductrice de la pauvreté par son effet économique-autonomisant.

### 3.1.2. Le prêt FNFI : un levier potentiel de développement

L'intervention de tout Etat auprès de ces citoyens s'inscrit dans la double fonction d'extraction et de redistribution. Cette action redistributive peut revêtir des formes multiples dont l'APSEF constitue une expression dans le contexte togolais. L'analyse des résultats de l'enquête révèle que le produit APSEF est susceptible d'impacter positivement le niveau économique des femmes de ce canton partant contribuer à les sortir de la marginalité sociale et financière. En témoignent les données de la figure ci-dessous.



Source : enquête de terrain, janvier-mars 2022

L'analyse de la figure permet de dégager deux séries de tendances : une migration entre les classes de revenus économiques, d'une part et l'émergence de nouvelles classes de revenus, d'autre part. Alors que la moyenne de l'indice global d'évolution des revenus est positive (1,2 %), on constate que certaines catégories de revenus (0 à 10 000) ont considérablement perdu (-50 % en moyenne) en faveur d'autres catégories notamment celles de 11 000 à 15 000 (91,25 %) ce qui témoigne que le produit permet une migration de classes inférieures de

revenus vers les classes supérieures de revenus. Cette tendance semble se confirmer puisque l'effectif des femmes gagnant entre 16 000 et 20 000 avant le prêt a régressé (-75 %) alors que celui des femmes gagnantes entre 21 000 et 30 000 après le prêt a augmenté (33,43 % en moyenne). Les classes de 31 000 à 60 000 accentuent la tendance puisqu'on note en moyenne une régression continue de -16,87 % en moyenne alors que celles de 61000 à 65 000 ont doublé (2,7 %). Enfin, on note l'émergence de nouvelles classes aux échelles supérieures de revenus puisque les classes de 65 000 à 70 000 ont bondi à plus de 900 % et celles de plus de 70 000 à plus de 100 %. Ces données qui doivent néanmoins être relativisées témoignent du potentiel autonomisant de l'APSEF chez les femmes de Vo-Koutime. Une enquêtée le reconnaît ainsi : «Le prêt APSEF a été rentable car il m'a permis d'augmenter mon capital, de résoudre mes problèmes sociaux y compris ceux de mon foyer, d'être autonome et d'épargner ». Alors qu'auparavant, ils étaient faibles, le produit APSEF a permis à un certain nombre de femmes du canton de booster leurs revenus ainsi que le témoigne une enquêtée : « Moi, je suis revendeuse de beignets. Depuis que j'ai obtenu le crédit APSEF, mon commerce marche mieux. J'achète désormais la farine en quantité beaucoup plus importante et mon chiffre d'affaires a plus que doublé. Je vous assure que le crédit APSEF a vraiment changé ma vie ». Ce résultat est dû aux caractéristiques du produit notamment son accessibilité, son coût faible (400 F CFA) et le montant particulièrement bas des intérêts (5 %).

En somme, l'APSEF apparaît comme un véritable levier de développement pour les femmes de Vo-Koutime en ce qu'il comporte la vertu de les aider à sortir de la précarité financière et donc de la pauvreté. Il ne reste qu'à l'émanciper des défis qui jalonnent son déploiement.

#### **4. Discussion : Défis liés à l'APSEF dans le canton de Vo-Koutime**

##### ***4.1. Une politique publique à l'implémentation hâtive à Vo-Koutime***

L'APSEF est une politique sectorielle inscrite à l'agenda des gouvernants du Togo. Son succès dépend d'un certain nombre de paramètres y compris une bonne préparation. Mais à cet égard, le projet s'est illustré par une certaine improvisation dans sa phase de mise en œuvre dans le canton de Vo-Koutime. De l'avis d'un agent gestionnaire du crédit

impliqué dans le déploiement du produit dans la localité, « le projet a simplement court-circuité les phases préparatoires essentielles à l'optimisation du partenariat et surtout indispensables dans une circonstance de prêt à des groupements ». La constitution des groupes de mutualistes a passé outre les principes cardinaux en la matière le projet cherchant à tout prix à atteindre un objectif quantitatif dans un court terme, d'où l'incitation faite aux institutions de microfinance à aller vite en accordant des prêts même à des groupes préexistants et dont elles ignorent tout sur les objectifs et les dynamiques internes. On se trouve dans une perspective welfariste qui préconise une certaine universalité dans le prêt aux pauvres dans le cadre d'une démarche d'inclusion financière. Mais cette légèreté constitue un Talon d'Achille en termes organisationnels et stratégiques qui ne peut manquer d'affecter négativement les résultats de l'action. « Dans une localité où les groupes spécifiques de solidarité mutuelle et financière indiqués par le projet n'existaient pas encore en tant que tel, il est difficile de commencer par promouvoir avec succès un projet auprès des populations même si celles-ci étaient en besoin réel de ressources financières. « Le sentiment de responsabilité mutuelle étant faible sinon inexistante chez les individus, une fois obtenu leur prêt, plusieurs groupes se sont disloqués certains membres ayant disparu mettant ainsi les autres mutualistes et les institutions gestionnaires du crédit devant le fait accompli de l'insolvabilité » souligne un agent promoteur du produit. Cette insolvabilité constitue le défi principal du projet en ce sens qu'elle est alimentée par une certaine logique sociale qui se représente le produit comme un cadeau du Gouvernement dont le remboursement n'oblige guère. Aux dires d'un journaliste, « le fait même de confondre le projet aux actions et récompenses politiques est une fausse note de départ ». Le caractère hâtif de la mise en place du produit s'est illustré particulièrement à travers une éducation financière et surtout une formation expéditive des bénéficiaires en matière entrepreneuriale. Cette situation est davantage accentuée par l'absence d'appui technique effectif associé au projet. Après l'octroi du prêt, l'essentiel est de tout mettre en œuvre pour recouvrer les sommes prêtées, à en croire un certain nombre d'enquêtées en ces termes : « Les bailleurs ne nous assistent pas dans la gestion du prêt ; leur souci est de nous voir payer l'échéance quand ils se présentent. Même si nos affaires sont en difficulté, ils ne veulent même pas en savoir grand-chose. Ce n'est pas leur problème. Et il arrive que

nous payions des échéances à partir des sommes prélevées sur le capital, ce qui fragilise notre fonds de commerce et compromet notre fidélité dans le remboursement ». Dans un contexte rural traditionnel, les méthodes et aptitudes de management rationnel des affaires font encore défaut chez les populations. Ainsi, est-il difficile de s'attendre à des résultats probants chez ces populations aux reflexes managériaux volatiles et dont plusieurs sont d'ailleurs à leur premier essai grâce à ce produit. La conséquence de cette précipitation dans la mise en œuvre du projet à Vo-Koutime se traduit d'abord par un très faible maillage du canton plusieurs villages ou hameaux n'ayant jamais entendu parler du projet huit ans pratiquement depuis son lancement. Elle se traduit ensuite par l'octroi de crédits à des groupements de circonstance mais aussi à des individus opportunistes dont la bonne foi et/ou la capacité au remboursement n'étaient que factices. Ces facteurs ont eu une incidence négative sur le remboursement des crédits et donc sur la possibilité d'optimisation et de pérennisation du projet lequel est, à ce jour, gelé dans plusieurs localités faute de remboursement de certains groupements ou de certains de leurs membres, alors que plusieurs femmes du canton n'en ont jamais bénéficié bien que le désirant. Ceci confirme la thèse des institutionnalistes qui préconisent du rationalisme dans une démarche d'inclusion financière. L'échec enregistré ici est dû au souci universaliste du prêt et au laxisme ayant caractérisé l'accès au produit, même si la générosité de l'enveloppe disponible pose problème.

#### ***4.2. Le FNFI : un modèle voyageur en-deçà des attentes des femmes de Vo-Koutime***

L'inclusion financière en tant que politique publique du Gouvernement togolais est le fruit certes d'une réflexion des gouvernants mais aussi le résultat d'une référence à des modèles qui ont réussi ailleurs notamment le Bénin et la République démocratique du Congo. Comme tout modèle voyageur, les politiques publiques extraverties ont souvent le risque de ne pas s'adapter aux réalités de tout contexte social (Olivier de Sardan, 2021 ; Olivier de Sardan et Vari-Lavoisier, 2022), d'où la nécessité d'une étude de faisabilité destinée à conclure sur la rentabilité ou non du projet dans telle réalité sociale ou dans telle autre. Par-delà toutes considérations, la politique togolaise d'inclusion financière chez les femmes de Vo-Koutime à travers l'APSEF s'adapte peu à la réalité du milieu sur deux aspects : la nature des activités visées et le montant de

l'enveloppe consentie, d'une part puis les modalités de remboursement du crédit, d'autre part. L'activité visée par le produit n'est pas formellement définie mais dans l'entendement collectif des femmes, il s'agit d'un prêt destiné à entreprendre une activité génératrice de revenus notamment un petit commerce dont le capital à envisager ne devrait pas dépasser 30 000 F CFA, plafond au premier prêt, le dernier plafond étant fixé à 100 000 F CFA. S'il est vrai que dans le canton, certaines femmes s'adonnent à des activités de distribution ou de vente de denrées alimentaires, aucune ne s'est définie comme commerçante. Lors de l'enquête, toutes se reconnaissent comme agricultrices principalement. Le commerce est exercé par quelques-unes comme une activité d'appoint. Et c'est ici que le produit s'adapte mal aux besoins des bénéficiaires. D'une part, si l'agriculture constitue l'activité principale et d'ailleurs commune à toute la communauté, l'exploitation par saison d'un demi-hectare, superficie moyenne cultivée par les enquêtées, nécessite entre 50 000 et 60 000 F CFA. Il se dégage de ceci que les besoins en financement de l'agriculture comme principale activité se situent largement au-delà de l'enveloppe accordée au premier prêt. Or, il s'est révélé à travers les résultats de l'enquête que plusieurs femmes ont affecté leur prêt à l'exploitation agricole. L'enveloppe de 30 000 F CFA pour la plupart n'a servi qu'à préparer le terrain la suite des activités (semences, sarclage, fertilisant...) ayant nécessité le recours à d'autres sources de financement. D'autre part, si l'agriculture constitue pour un certain nombre de femmes l'activité à laquelle elles ont affecté le prêt, cette dernière ne peut permettre de rembourser le crédit qu'après 3 ou 4 mois alors que les échéances sont mensuelles et qu'aucun différé n'est accordé. Il se dégage ainsi une incohérence entre la nature et les exigences du produit et l'activité financée. La conséquence s'est traduite dans les difficultés à faire face aux échéances pour un certain nombre de femmes dont la plupart ont dû recourir à un autre prêt pour rembourser l'APSEF en attendant que les produits des champs ne les libèrent de ce deuxième prêt. La conséquence de tout ceci se traduit dans la faillite chez un certain nombre de femmes 16 % des bénéficiaires n'ayant pas réussi à rembourser le prêt alors que l'évolution des revenus, très faible voire négative n'a guère hissé les femmes à un niveau suffisant qui puisse leur permettre de surmonter la pauvreté. Il s'en suit que le produit n'a pu produire tous les effets escomptés en raison de plusieurs impayés et du fait que les femmes ne sont pas véritablement sorties de la précarité.

Plusieurs bénéficiaires l'ont avoué de façon expresse : « Le prêt n'a pas marché pour moi car je me suis endettée ; je ne suis donc pas prête à recommencer l'expérience ». Ces propos sont confirmés par un gestionnaire du produit : « Ce produit est un véritable fiasco. Comment voulez-vous que dans un milieu extrêmement pauvre, les femmes puissent consacrer exclusivement les 30 000 F que nous leur accordons à une activité sans y toucher lorsque leurs enfants seraient renvoyés de l'école pour frais scolaires ou lorsqu'un membre du foyer tomberait malade et qu'il ne reste que ce fond pour lui payer les soins ? ». Il se révèle ainsi que l'APSEF est une goutte d'eau tombée dans un océan de pauvreté dont la résorption dépend d'une politique plus mûrie, plus généreuse et plus cohérente.

## **Conclusion**

Les politiques publiques constituent pour les Etats une modalité de leur déploiement sur le territoire. Elles leur permettent de se légitimer aux yeux des citoyens (Dupuy Claire et Van Ingolgom Virginie, 2015) et de capter ainsi leur allégeance condition nécessaire au succès de l'exercice de la domination et donc à la stabilité du système. Quel que soit le secteur vers lequel elles sont orientées, les politiques publiques constituent pour tout Etat la stratégie de s'adapter à son environnement, de le modifier, ou même de l'appriivoiser. La démarche de l'Etat togolais envers les femmes de Vo-Koutime s'inscrit ainsi dans une perspective d'équilibre ou de stabilité à travers notamment le jeu de formulation, d'articulation et de réduction d'exigences contradictoires, de choix entre les exigences, les voies et les moyens, puis d'arbitrage et de mise en place d'organes de prise de décisions, d'allocation de moyens d'exécution des décisions et de mobilisation de soutien. En effet, l'APSEF n'est pas tombé ex cathedra. Il est certainement le fruit synthétique d'un certain nombre de demandes des citoyens exprimées à travers des canaux de négociation conventionnels ou non avec l'Etat. Pour évaluer l'effet de cette politique publique auprès de sa cible à Vo-Koutime, cette étude, s'adossant aux courants institutionnaliste et welfariste, a combiné les données d'une démarche quantitative à celles de la démarche qualitative. Les résultats de l'étude ont démontré que le produit mis en promotion comporte un potentiel certain de développement. Cependant, la stratégie de sa mise en œuvre dans le canton de Vo-Koutime s'est révélée peu opérante. Alors

que l'APSEF est susceptible d'aider les femmes à sortir de leur précarité protéiforme, il n'a induit à l'heure que des résultats peu probants, résultats encore entachés par l'échec du produit chez un certain nombre de femmes qui en sont sorties endettées et donc enfoncées par l'initiative. Cependant les résultats de cette recherche n'ont guère la prétention d'une vérité absolue, l'étude intervenant peu après la phase d'implémentation du produit. Une évaluation sur une période relativement longue qui aurait permis d'installer des vertus managériales chez la cible pourrait permettre d'aboutir à des résultats plus nuancés.

## Références bibliographiques

**ALLEN et al.** (2016), « The Foundations of Financial Inclusion : Understanding Ownership and Use of Formal Accounts », *Journal of Financial Intermediation*, p. 1–30.

**ATCHI Kokou et al.** (2021). « Les déterminants de l'inclusion financière au Togo ». *Revue économie, gestion et société*, Vol 1, N°30 août. P. 1-29.

**ATCHI Kokou Fambari.** (2022). « Effet de l'inclusion financière sur la pauvreté multidimensionnelle au Togo ». *Revue internationale des économistes de langue française*, vol. 7, n°1, p.198-214.

**BECK Thorsten and de la TORRE Augusto** (2006). *The basic analytics of access to financial services. Policy Research Working Paper*. Washington, D.C, World Bank,

**CHOWDHURY Rashedur et al.** (2018). « Predicting credit risk for microfinance clients: A comparative study using machine learning algorithms ». *Journal of Enterprise Information Management*, Vol. 31, N°1, p.108-123.

**DABLA-NORRIS Era et al.** (2021). « Distinguishing constraints on financial inclusion and their impact on GDP, TFP, and the distribution of income ». *Journal of Monetary Economics*, Vol. 117, p. 1-18

**DIALLO Boubacar, DRAMANI Latif** (2023). « Analyse des effets de l'inclusion financière sur la réduction de la pauvreté ». *Alternatives Managériales Economiques*. Vol 5, N°3, p. 622-640.

**DUGAS-IREGUI Sébastien** (2007). *Le débat entre institutionnalistes et welfaristes en microfinance*. Quebec, Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement

- DUPUY Claire et VAN Ingolgom Virginie** (2015). « Les politiques publiques et la légitimation dans un contexte multi-niveaux. Explorer les policy feedbacks en Belgique ». *Gouvernement et action publique*. Vol. 4, p. 27-59
- FUNGACOVA Suzana et WEILL Laurent.**, (2015), « Understanding financial inclusion in China » *China Economic Review* p. 196–206.  
Ghana ». *Energy Economics*, 94(1), p.105-140
- GUEERINEAU Samuel et JACOLIN Luc** (2014). « L'inclusion financière en Afrique subsaharienne : faits stylisés et déterminants ». *Revue d'économie financière*, n°116, p. 57-80
- INSEED** (2020). *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages* (EHCVM). Lomé, INSEED
- JABIR Mohamed Ibrahim et al.** (2017) « Financial inclusion and poverty reduction in subSaharan Africa ». *Afr Fin J*, p.1–22.
- KOOMSON Isaac et al.** (2021). « Financial inclusion and energy poverty: Empirical evidence from
- LARE Amandine et al.** (2021). « Microfinance et pauvreté : évidence empirique pour les quartiers périurbains de Lomé, Togo ». *Revue d'économie du développement*, vol. 29, N°3, p. 79 -116.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre** (2021). « Les modèles voyageurs face à l'épreuve des contextes ». Dans : J. Olivier de Sardan, *La revanche des contextes : Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala, p. 23-77).
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre** (2021). *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*. Paris, Karthala.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre et VARI-LAVOISIER Ilka** (2022). « Les modèles voyageurs : une ingénierie sociale du développement. « Introduction : pour une approche comparatiste des modèles voyageurs ». *Revue internationale des études du développement*. p. 7-28
- REPUBLIQUE TOGOLAISE** (2018). Plan national de développement. Lomé, Gouvernement du Togo.
- VEREZ Jean Claude** (2016). « Le libéralisme économique : atouts et limites. » *Europe en formation*, n°381, p. 33-42.
- WOLLER Gary et al.** (1999). « Where to microfinance ». *International Journal of Economic Development*, 1. p. 29-64.